



RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

Brassage Pré-ligue U18 M (Plateaux)

Saison 2026/2027

Départemental	U18								
	CD73 : U18M								
1 – Composition	Les brassages Pré-ligue sont composés de 9 équipes								
2- Engagement	Les engagements se font directement auprès du Comité départemental de Basket-Ball, sur la base du volontariat.								
3 –Système de l'épreuve	L'épreuve se déroule en forme de plateaux sur 1 phase de 4 journées selon les besoins et contraintes des championnats régionaux. 3 équipes se rencontrent par plateaux. Pour se qualifier au championnat régional, il sera nécessaire de se conformer au règlement particulier de celui-ci. Le système des épreuves est précisé dans un document spécifique diffusé avant le début des phases.								
4 - Forfait	Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GÉNÉRAL.								
5 – Qualifications et licences	<table border="1"> <tr> <td>Nombres de joueurs autorisés sur une rencontre</td><td>10 maximum</td></tr> <tr> <td>Nombres de joueurs entrés en jeu</td><td>5 minimum</td></tr> <tr> <td>Nombre maximum de mutations / prêts autorisés (licences hors OC maximum)</td><td>U18 : 5</td></tr> <tr> <td>Nombre de joueurs « brûlés »</td><td>5*</td></tr> </table> * Si 2 équipes d'un même club (ou de la même CTC) sont engagées dans la même division, le nombre de joueurs « brûlés » est monté à 7.	Nombres de joueurs autorisés sur une rencontre	10 maximum	Nombres de joueurs entrés en jeu	5 minimum	Nombre maximum de mutations / prêts autorisés (licences hors OC maximum)	U18 : 5	Nombre de joueurs « brûlés »	5*
Nombres de joueurs autorisés sur une rencontre	10 maximum								
Nombres de joueurs entrés en jeu	5 minimum								
Nombre maximum de mutations / prêts autorisés (licences hors OC maximum)	U18 : 5								
Nombre de joueurs « brûlés »	5*								
Années de participation :	Le championnat U18 est réservé aux jeunes nés en 2009-2010-2011 .								

	U18
Surclassement :	Les jeunes nés en 2012-2013 régulièrement surclassés peuvent également participer à cette compétition -> Se référer au tableau de surclassements FFBB.
6 – Horaires et planification des rencontres Cependant, le club recevant peut définir l'horaire de début de ses rencontres à domicile entre les plages horaires suivantes :	Horaire officielle : Samedi 18h45
	Vendredi 19h00 - 21h00 Samedi 13h00 - 20h30 Dimanche 10h00 - 17h30
	Pour tout autre horaire, le club devra passer par une dérogation justifiée.
7 – Organisation sportive Temps d'échauffement minimum Temps de jeu et intervalles Prolongations (autant de prolongations que nécessaire) Ballon Limite à 3 points : Marque	Application du règlement officiel FFBB sauf directives particulières mentionnées dans ce règlement
	10 minutes sur le terrain
	Temps de jeu 2 x 10 minutes Mi-temps de 5 minutes
	5 minutes
	Taille 7
	Ligne pleine – 6,75 m
	Championnat sous e-marque V2
Temps Mort	1 TM en 1 ^{ère} Mi-temps. 2 TM en 2 ^{nde} Mi-temps mais 1 de perdu si pas pris dans les 2 dernières minutes
Fautes	3 Fautes Individuelles

	U18
Zone arrière	L'arbitre ne touche pas le ballon en zone arrière sur les violations, pour favoriser le jeu rapide. Pas de changement de joueurs en zone arrière sauf fautes, blessures ou temps mort.
9 - Statut de l'entraîneur	Pour valider le statut de l'entraîneur, celui-ci ou la personne référente de l'équipe, devra participer à la Journée de revalidation (ou à une action de formation de cadres) organisée par le Comité Départemental de Basket-Ball de la Savoie.
10 - Arbitrage	Pour chaque rencontre, deux arbitres sont désignés, dans la mesure du possible, par le Pôle Officiels (73)
11 - Cas non prévus	Tous les cas non prévus au présent règlement, seront tranchés par le Comité Directeur du Comité Départemental de Basket-Ball de la Savoie après avis des Pôles Technique et Sportive.